



Aux

- services cantonaux du cadastre
- autorités cantonales de surveillance du Registre foncier
- Conférence Suisse du Registre Foncier (CSRF)

Numéro de dossier: 511.34
Dossier traité par: Monika Boss
Wabern, le 22 mai 2024

Circulaire MO 2024 / 03

**Instruction «Modèle de représentation pour le plan du registre foncier»
conforme au modèle de géodonnées DMAV version 1.0**
du 1^{er} juin 2024 (état du 1^{er} juin 2024)

Mesdames, Messieurs,

Le service spécialisé Direction fédérale des mensurations cadastrales et l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier (OFRF) édictent en commun l'instruction «Modèle de représentation pour le plan du registre foncier» conforme au modèle de géodonnées DMAV version 1.0.

L'instruction est valable pour les données de la mensuration officielle dans le modèle de géodonnées DMAV version 1.0 et entre en vigueur le 1^{er} juin 2024.

Vous trouvez la nouvelle instruction et le document contenant les modifications résultant de la consultation sous

www.cadastre-manual.admin.ch > Guide Mensuration Officielle Suisse > Aspects juridiques & publications MO > Instructions Mensuration officielle ou directement sous le lien: [Instructions Mensuration officielle \(admin.ch\)](#)

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Office fédéral de topographie
Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales

Office fédéral de la justice
Office fédéral chargé du droit du registre
foncier et du droit foncier

Marc Nicodet, ing. géom. brev.
Responsable de domaine

Mirjam Baldegger, PD Dr. iur., Fürsprecherin
Responsable

